



TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA
Direction des Services de l'Agriculture, de la Forêt et de la pêche
Bureau d'Inspection Vétérinaire, Alimentaire et Phytosanitaire
BP 19 MATA-UTU 98600 WALLIS ET FUTUNA
Tél. : (681) 72 28 34 - Mél : bivap@agripeche.wf

CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE N° 2017/BIVAP/10

DE : Organisation de protection des végétaux

SIVAP – Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire

A : Organisation de protection des végétaux de

Il est certifié que les produits végétaux ci-après désignés ont été inspectés et sont estimés indemnes d'ennemis dangereux pour les végétaux, selon les règles établies par la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux.

Exportateur

Destinataire

Désignation du ou des produit(s) Noms scientifiques - nombre

Si permis d'importation correspondant : N° de permis d'importation et date

Origine

Provenance

Pays Destinataire

Déclarations additionnelles

PLANTS ET REJETS RACINÉS d'espèces ornementales :

- les jeunes plants doivent être racines nues.
- attestation d'un traitement insecticide et fongicide,
- les plants doivent être indemnes de champignons des genres *Phytophthora*, *Fusarium*, *Rhizoctonia*, *Puccinia* et indemnes des genres *Ditylenchus*, *Pratylenchus* et *Xiphinema*.

Aracées. : - plants de hauteur maximum de 25cm - provenance uniquement d'Union Européenne, Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Nouvelle Zélande et Australie. - attestation d'absence dans la région d'origine de *Xanthomonas campestris pv dieffenbachiae* - attestation que les plants sont indemnes de *Pseudomonas spp.* et *Erwinia spp.*

Broméliacées : - attestation que les plants sont indemnes du virus « Tomato Spotted Wilt », de cochenilles des familles des *Diaspididae* et de *Dysmicoccus brevipes*.

Composées : - absence de fleurs et de boutons floraux - Attestation que les plants sont indemnes de mineuses des feuilles, de *Frankliniella occidentalis*, de *Puccinia horiana* et virus du stunt

Orchidées : - attestation que le pays d'origine est indemne du Potyvirus de la vanille.

Palmiers : - Provenance uniquement Australie, Nouvelle Zélande, Hawaï.

Rosiers : - Attestation que les plants proviennent d'une pépinière indemne de feu bactérien - attestation que les plants sont indemnes de pou de San José et de virose (Streak et Wilt).

Traitement

Produit utilisé (matière active)			
Concentration			
Durée			
Température			
Date de Traitement			

Date d'exportation

Mode de transport

--	--

Lieu de délivrance :

Date :

Nom, prénom et signature du certificateur autorisé :